RÉPONSE
DU MONARQUE
SUPPOSÉ LIBRE.

Nota. *La justesse d'esprit & la bonté du cœur du Roi lui auroient certainement dicté la réponse suivante sur l'Acte constitutionnel, si on lui eût laissé cette* liberté *& cette* indépendance *d'examen dont on a,* malgré soi, *reconnu le droit & la nécessité, mais dont il n'a été parlé que pour* essayer *d'en faire supposer l'existence.*


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



MESSIEURS,

J'AIMEROIS certainement à pouvoir me persuader, que dans tout ce que vous avez fait vous avez été principalement conduits par l'envie de faire le bien ; mais il est impossible que la raison, la réflexion et, jusqu'à-présent même, l'expérience n'apportent pas la conviction, que l'on s'éloigne toujours du bien, et que l'on ne peut même que commettre de grandes erreurs, lorsque le choc des différentes passions se trouve en mouvement. La première de toutes les réflexions qui se présentent à un esprit impartial, qui n'entreprendrait pas même l'examen ni la discussion de votre ouvrage, c'est que des gens sages qui prétendroient au titre de législateurs, ne devroient pas se revêtir d'un caractère *d'infailli-*

bilité, et en élever la prétention jusqu'au point d'exiger des sermens, pour qu'on laisse intacte une constitution qu'ils ont puisée dans leur imagination, et qui, par cela seul qu'elle est l'œuvre de l'humanité, est nécessairement susceptible de plus ou moins d'erreurs. Il feroit difficile de pouvoir, sans prévention, se persuader que la France ait été pendant quatorze siècles sans constitution ; et quand même on voudroit supposer, malgré la beauté de toutes les loix publiques, qu'elle n'en avoit pas d'écrites, il paroîtroit qu'on devroit du moins convenir que la grandeur de son existence politique, jointe à un consentement tacite de l'univerfalité du peuple, sembloit devoir lui assurer celle dont elle jouissoit d'une manière aussi stable que glorieuse. C'est uniquement la déprédation survenue dans l'administration des finances, qui m'a déterminé, comme chef de la nation, à rassembler auprès de moi les *Etats-Généraux*, pour m'environner d'un concours de ressources et de lumières. Il m'auroit été impossible de prévoir que le même Corps que je convoquois pour venir au secours de l'état et du monarque, auroit pris une forme, une dénomination et un caractère totalement inconnus depuis l'origine de la monarchie. Députés

par les différentes provinces du royaume pour éclairer l'administration, relever et corriger les abus qui s'y étoient glissés, vous n'avez pu changer le caractère de votre mission, et non seulement outre-passer les pouvoirs qui vous avoient été donnés, mais franchir absolument tout ce qu'ils vous avoient prescrit. Je veux croire que vous êtes arrivés avec des intentions droites et le désir de les remplir, mais il n'en est pas moins vrai que le tumulte des passions, le rassemblement des différentes circonstances, les ressorts même inconnus de cabales, d'intrigues et de factions qui ont agi parmi vous, vous ont amenés au point de faire la révolution la plus fâcheuse pour les peuples. Vous l'avez présentée sous les couleurs d'une *régénération*; celle qui étoit désirable, se seroit opérée tout naturellement dans le calme par la réforme des abus et la restauration des finances. C'étoit, à vrai dire, le principal et presque unique objet de votre convocation, et le manteau *d'inviolabilité* dont vous vous êtes couverts, ne peut à cet égard vous dispenser d'une *comptabilité* dont l'honneur seul devroit vous faire une loi, & que la complication de vos opérations, les droits & les intérêts de la *Nation* exigent impérieusement de vous.

Une fois sortis des pouvoirs qui vous ont été
donnés, vous n'êtes plus les Représentans de la
Nation, & vous ne pouvez la représenter que
dans les différens objets de ces mêmes pouvoirs.
Ce seroit également le comble de l'erreur & de
l'illusion, de supposer une Nation assez aveugle
sur ses vrais intérêts, pour confier à l'imagina-
tion, aux systèmes & aux passions d'un grand
Corps d'individus, son bonheur, son existence,
ses lois, ses mœurs, sa religion, en un mot l'en-
semble de tout ce qui l'intéresse. Lorsque les
différens mandats dont vous avez été chargés,
vous ont été remis, il ne vous ont été confiés
que sous le sceau du serment; & quand on se
permet de manquer à ses engagemens, ce n'est
point en prescrivant de *nouveaux sermens*, qu'on
peut annuller ceux auxquels on étoit soi-même
assujetti. Le désordre dans lequel étoient tom-
bées les finances, et qui avoit, depuis un
certain nombre d'années, nécessité plusieurs im-
pôts et emprunts successifs, avoit déterminé les
provinces à exprimer leurs vœux pour qu'on re-
médiât à l'avenir, de la manière la plus efficace,
à une déprédation ultérieure, par les précautions
les plus sages, telles que la responsabilité des
Ministres et le consentement libre des peuples
pour l'octroi de l'impôt; ce sont ces mêmes pré-

cautions que la presqu'unanimité des cahiers a présentées comme sauve-garde, et demandé de rendre constitutionnelles, sans avoir jamais pu concevoir l'idée de changer de constitution. Il ne peut jamais tomber sous le sens, qu'une Nation dont le vœu général seroit d'en changer, en chargeât des Mandataires sans leur en prescrire les bases et sans en poser les principes. Il suffit de suivre la marche et la gradation de vos opérations, pour se convaincre que vous n'êtes pas arrivés vous-mêmes avec d'autres idées pour remplir vos fonctions, et que ce sont les circonstances seules qui, en exaltant votre conduite, ont exalté vos principes, et vous ont suggéré des idées qui, absolument nées des événemens, ne peuvent jamais supposer des droits. La prétendue autorité *constituante* dont vous vous êtes revêtus, est une suite de cette même exaltation dont vous n'avez adopté et mis en pratique le système, qu'après avoir franchi les bornes des pouvoirs réels que vous aviez, et pour vous soustraire au reproche mérité de les avoir franchies : en mettant à la tête de votre Constitution une déclaration des *droits* de l'homme, puisée dans une métaphysique dont les principes, en les supposant vrais en théorie, sont presque toujours dangereux en pratique, par la fausse interpréta-

tion ou extension qu'on peut leur donner, vous ne vous êtes pas même occupés d'y mettre le correctif par le tableau des *devoirs*, et vous avez toujours oublié que c'est par les principes de *morale*, que dans l'ordre social il faut conduire les hommes à la vertu, et leur faire trouver le bonheur à en remplir les obligations. Le principe *abstrait* de la souveraineté de la Nation que vous n'avez cherché à mettre en avant, que pour l'égarer sur la fidélité qui fait son principal caractère, est, dans une monarchie héréditaire, le plus grand sceau de l'inviolabilité et de l'autorité du Monarque. C'est comme premier Représentant de la Nation, qu'il est, *par la Nation même*, revêtu d'un pouvoir qui, pour son propre bonheur, ne peut recevoir aucune altération. C'est toujours sous le masque trompeur de la *popularité*, que dans tous les tems les *novateurs* ont égaré les peuples sur leurs vrais intérêts, et que sous le faux prétexte de les soustraire au joug de l'autorité, ils les ont soumis au *despotisme* de la licence et des passions, qui est le plus redoutable de tous. Si je n'avois que des sacrifices personnels à faire pour le bonheur de mon peuple, mon cœur et mes intentions sont assez connus, pour qu'il ne pût, à cet égard, rester ni doute ni inquiétude : mais ce même bonheur tient es-

sentiellement à la conservation de mes droits; et le maintien de mon autorité tutélaire et inviolable, est dans ma main une substitution sacrée qui repose également sous la garde des lois et sous le sceau d'un serment respectif entre mes sujets et moi. A Dieu ne plaise que j'aie l'intention, le désir, ou la prétention d'être despote; je sais que mon autorité est elle-même limitée par des lois fondamentales qu'elle ne peut enfreindre, mais elle doit être garantie par ces mêmes lois des atteintes qu'y voudroient porter des factions, qui en flattant le peuple, le rendent en même temps et la victime et l'agent d'un despotisme auquel il se livre sans le connoître. Des Législateurs qui seroient en effet autorisés à donner des loix à une Nation qui se constitueroit, devroient avoir pour premier principe de lui inspirer une religion, s'ils n'en trouvoient point d'établie. Loin de garder pour la nôtre le respect dû à son caractère sacré, vous avez même négligé de la déclarer dominante, et les opérations que vous vous êtes permises relativement à sa hiérarchie et à sa discipline, non-seulement ont rempli mon Royaume de troubles, mais ont fait naître des questions sur lesquelles ma conscience, comme protecteur né de l'église, ne me permet pas de prononcer, sans le concours de

l'autorité ecclésiastique. C'est avec le mot de liberté que vous colorez toujours les plus grands abus du pouvoir arbitraire, puisqu'il n'en sauroit exister de plus excessif, que celui de commander aux consciences. La première base de tout ordre social, la première règle de toute législation est le maintien des propriétés : vous avez envahi celles du clergé sous une fausse distinction *métaphysique*, par laquelle vous avez, sans droit et sans réalité, supposé que des Corps ne pouvoient pas être de vrais propriétaires. Vous avez également porté une atteinte condamnable aux propriétés de la noblesse, en attaquant des droits qui ne pouvoient être contestés, et qui émanoient de conventions synallagmatiques, obligatoires et conformes aux bonnes mœurs. En vous permettant ces deux sortes d'invasions contre deux Ordres de l'Etat que votre *seul but* a été de détruire, on n'a pas seulement à vous reprocher d'avoir outre-passé vos pouvoirs, mais encore d'avoir précisément fait le contraire de ce qu'ils vous prescrivoient *impérativement*. La distinction des différens Ordres en France, que vous avez cru pouvoir vous permettre d'anéantir, étoit précisément la base constitutionnelle de cet Empire, sur laquelle reposoit également et sa splendeur et sa stabilité. C'est de cette dis-

tinction que sortoit la balance des pouvoirs, balance si nécessaire au soutien d'un grand Etat, et c'est en la détruisant, que votre Corps est devenu un torrent que rien n'a pu arrêter. En dépouillant le clergé, et en jetant sur lui toute la défaveur et même l'odieux qu'il vous a été possible, vous êtes parvenus à jeter de l'avilissement sur la religion même. La noblesse a, dans une monarchie, le double mérite d'être une récompense d'honneur, qui en agrandissant l'ame, l'excite aux belles actions, et de former entre le trône et les sujets un intermédiaire aussi précieux à l'éclat et au soutien de l'un, qu'à la défense et à la liberté des autres. *L'égalité* chimérique que vous avez voulu introduire, et par laquelle vous avez tenté de la détruire, n'a point eu d'autre source qu'un orgueil follement irrité, ou des motifs de vengeance inconsidérés, tous deux également condamnables dans léur but & dans leurs moyens. En paroissant résister aux factions qui parmi vous se déclaroient ouvertement pour le gouvernement républicain, vous l'avez établi tel, dans le fait et dans les résultats, en ne conservant que le nom de la monarchie, et en n'investissant que *fictivement* le Monarque d'un pouvoir exécutif, dont l'effet et toutes les forces

sont réellement dans les mains de tous les pouvoirs factices que vous avez créés.

Vous avez reconnu la Couronne héréditaire et le Monarque inviolable; vous attaquez également ces deux prérogatives essentielles, par la contradiction la plus palpable, en créant des hypothèses où l'abdication pourroit se supposer ou se prononcer. Vous déclarez le Souverain chef suprême de l'armée, et par une suite de l'incohérence et de la contradiction qui règne et dans vos idées et dans vos décrets, vous lui en interdisez le commandement.

Je manquerais également à mes devoirs, à mes sermens, à ce que je dois à Dieu, à ce que je dois à mon Peuple, à ce que je me dois à moi-même, si j'accordois un acquiescement *libre & volontaire* à ce qui n'est évidemment que l'ouvrage des passions et d'une *philosophie* dangereuse pour toute espèce de gouvernement : je mentirois à ma conscience, si j'y donnois le sceau de mon approbation; j'agirois contre les lumières de ma raison, si de tels principes pouvoient me faire illusion; je manquerois à l'honneur, si la crainte pouvoit m'inspirer un autre langage; je manquerois à mes sujets, j'avilirois la *Nation* toute entière, si je la croyois capable

d'exiger de moi par force ,un aveu ou un consentement que les motifs les plus impérieux et les plus sacrés m'interdisent également et pour elle et pour moi. L'empressement que j'ai mis à convoquer les *Etats-Généraux*, le langage que j'ai toujours tenu à mes sujets, le désir ardent qu'on me connoît pour leur bonheur, tout a dû convaincre depuis long-temps que je ne voulois régner que pour les rendre heureux : si j'aime à trouver mon plaisir et mon devoir à satisfaire leurs vœux, je ne puis goûter cette jouissance la plus douce d'un Roi, qu'en en connoissant l'expression réelle; elle ne peut se trouver ni se supposer dans une assemblée qui a réuni en elle toutes les forces, et concentré tous les pouvoirs; c'est en égarant le peuple et en l'opprimant lui-même, que *pour gouverner par lui*, vous vous en êtes supposés l'interprète et l'organe; je ne puis ni ne dois reconnoître sa voix, quand vous ne laissez parler que des Corps qui vous sont subordonnés et qui vous doivent leur existence. L'objet le plus précieux de la royauté est à mes yeux le bien que je puis faire à mon peuple; je m'en trouverois véritablement privé, si par l'atteinte de mes droits et de mon autorité, je l'étois de l'avantage de lui être utile.

J'ai fait connoître une première fois mes intentions dans ma déclaration du 23 juin 1789. J'en ai renouvelé l'expression au seul moment où j'ai joui de la liberté. Le bonheur réel de mes sujets, l'obligation de mes sermens, le maintien de la religion de mes Etats, celui de mon autorité dont je suis comptable à Dieu et à la postérité, tout me prescrit egalement de n'en pas changer.